

SPÉCIAL

PROJET : SOCIÉTÉ CIVILE & DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour une implication renforcée au
débat public et politique des
acteurs et actrices du Souss Massa



المجتمع المدني والديمقراطية التشاركية
Société Civile et Démocratie Participative

Cofinancé par
L'Union européenne



منتدى المبادرات الشبابية
Forum des Initiatives des Jeunes



Association Femmes de Sud
جمعية نساء الجنوب

Éditorial

Quoi de plus normal et légitime pour des associations engagées dans les diverses dynamiques de développement local que d'évoluer pour agir pour le développement démocratique du Maroc ? La vitalité de la société civile, conjuguée aux mutations politiques et institutionnelles qu'a connu le Maroc depuis la première expérience du gouvernement d'Alternance, ont constitué un terrain fertile pour ouvrir la voie aux réformes politiques. Après la dynamique impulsée par le mouvement du 20 février, les réformes constitutionnelles ont dessiné de nouveaux contours pour l'action civique et citoyenne.

N'est-il pas insensé de vouloir développer la démocratie participative dans un contexte où la démocratie représentative n'a pas encore réussi à convaincre tous les citoyens, notamment les jeunes qui ne cachent pas leur désaffection envers la scène politique en général et envers tout processus électoral en particulier ? Comment promouvoir une relation de confiance entre les divers acteurs locaux, condition sine qua non pour tout processus de développement territorial ? Comment contribuer à développer et structurer la force de propositions de la société civile, dans une logique dépassant le conflit des légitimités des uns et des autres ...etc ?

Ce sont des défis que nous voulons (voire que nous devons) relever avec nos partenaires⁽¹⁾ en mettant en place le projet «**Société Civile et Démocratie participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss Massa**»⁽²⁾ qui veut apporter sa contribution à la dynamique de développement territorial dans la région Souss Massa. A travers l'intérêt à la chose publique et locale et l'utilisation des outils de la démocratie participative, il vise à promouvoir la participation politique dans ses différentes dimensions et de mettre en exergue la complémentarité entre les deux démocraties, représentative et participative. Construire l'Etat de droit revient, entre autres, à ce que les citoyennes et

citoyens utilisent tous les recours légaux possibles pour faire fonctionner les lois et pour améliorer le fonctionnement des diverses institutions publiques. Rendre effectif les acquis constitutionnels est un processus, certes long, mais incontournable et dans lequel les organisations de la société civile ont un rôle à jouer.

Comme le démontre l'étude⁽³⁾ menée dans le cadre du projet, il est temps que les associations dynamiques agissant dans le domaine du développement local fassent le pas pour élargir leurs actions au domaine de développement démocratique.

Ce bulletin du projet Société Civile et Démocratie participative qui a choisi pour nom symbolique "**Abaraz**" en référence à la culture marocaine amazigh, n'est pas seulement un outil d'information sur les actions menées, mais aussi de partage des réflexions en lien avec la dynamique du projet, que nous espérons créatrice de liens entre les divers acteurs pour une mutualisation des expériences et un réseautage nécessaire pour développer des initiatives structurées visant l'évaluation des politiques publiques locales.

Bonne lecture.

Abderrazak EL HAJRI,
Directeur de M&D.



⁽¹⁾ Projet porté par Migrations & Développement, l'Association Femmes du Sud et le Forum des Initiatives des Jeunes.

⁽²⁾ Voir la fiche de présentation synthétique du projet ci-après (Page. 3).

⁽³⁾ Cartographie et analyse des pratiques des organisations de la société civile de Souss-Massa en matière de citoyenneté, de promotion de la démocratie participative et des droits humains (Page. 8)

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Migrations & Développement (M&D), chef de file, et ses partenaires, l'Association Femmes du Sud (AFS) et le Forum des Initiatives des Jeunes (FIJ), et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Aperçu du projet : Société Civile & Démocratie Participative

pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss-Massa.

Un projet porté par Migrations & Développement (M&D) en partenariat avec l'Association Femmes du Sud (AFS) et le Forum des Initiatives des Jeunes (FIJ), sur une période de 3 ans à partir de janvier 2018. Il est soutenu financièrement par l'Union Européenne dans le cadre du Programme "Moucharaka Mouwatina" (Plus d'informations sur le site : moucharaka-mouwatina.ma), et par l'Agence Française de Développement.

Ce projet part de l'idée que la société civile est un levier de changement dans les pratiques démocratiques et constitue un vivier important en ce sens au Maroc et particulièrement dans la région Souss Massa, où elle se caractérise par sa forte implication dans le développement communautaire des zones les plus vulnérables. Il s'appuie sur l'existence d'un cadre juridique favorable à la participation citoyenne, notamment fondé sur la Constitution de 2011.

Celle-ci conforte le rôle actif de la société civile, renforce le processus de décentralisation et consacre l'adoption de la démocratie participative comme mécanisme favorisant l'implication des citoyens et citoyennes dans la gestion des affaires publiques. Pourtant, le constat réalisé sur le terrain révèle la faiblesse de la participation du tissu associatif régional dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales, et de la faible appropriation des jeunes et des femmes de leur citoyenneté.



Ainsi le projet a pour objectif de contribuer au renforcement de la démocratie et du dialogue pluri-acteurs au Maroc en renforçant l'implication et la participation de la société civile, dont les jeunes et les femmes, au débat public et politique dans la région Souss Massa.

Résultats attendus :

Résultat 1. Des OSC relais, y compris les organisations de femmes et de jeunes sont dotées d'outils pour une implication effective dans la gestion des affaires locales et de capacités pour diffuser les principes de la démocratie participative sur leurs territoires.

Résultat 2. Les principes de la concertation inter-acteurs et de la participation citoyenne sont diffusés et mis en pratique par les OSC relais auprès des acteurs locaux.

Résultat 3. Des outils de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des mécanismes de démocratie sont mis en place et diffusés à l'échelle régionale.

Acteurs locaux ciblés

- 24 Organisations de la Société Civile (OSC) dont : 12 OSC relais provinciales, 6 structures de jeunes (au moins 1200 jeunes) et 6 structures de femmes (au moins 300 femmes).
- Elus et fonctionnaires des collectivités territoriales de la région Souss-Massa

Principales activités et enjeux du Projet “Société Civile et Démocratie Participative” 2018-2020

Les principales activités prévues au titre du projet “Société Civile et Démocratie Participative” sont établies selon trois grands axes d'intervention, liés aux résultats attendus de l'action, à savoir : La formation, l'accompagnement et la consolidation des pratiques. Celles-ci permettront de contribuer au :

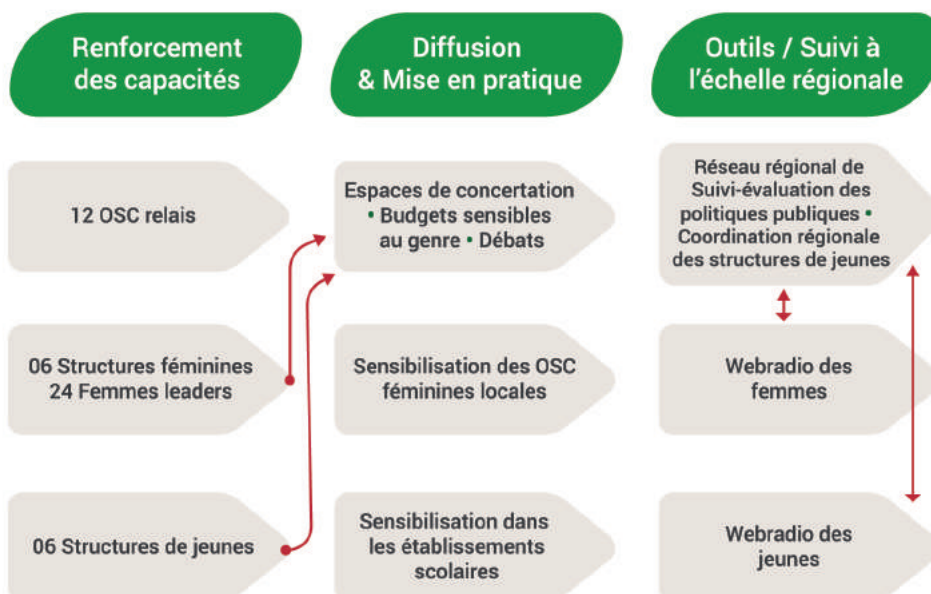
- Renforcement des capacités de 24 OSC relais sur la démocratie participative, le suivi-évaluation des politiques publiques et les techniques d'animation.
- Développement des capacités des femmes leaders à participer aux instances de gouvernance

locale et à la défense de leurs droits.

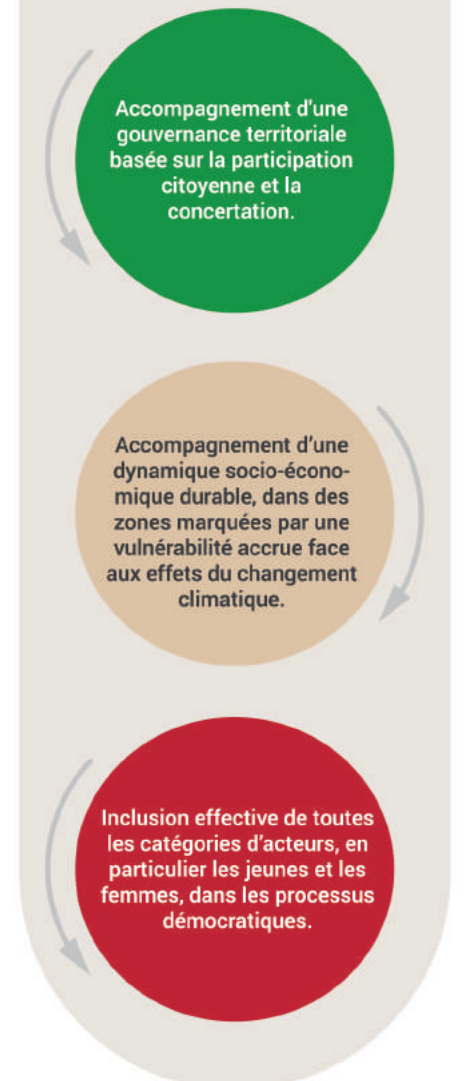
- Organisation de débats publics sur la démocratie participative et les politiques publiques au niveau de chaque province / préfecture.
- Appui aux OSC dans la mise en place d'espaces de concertation et budget sensible au genre dans 2 communes par province/préfecture.
- Diffusion des principes de la citoyenneté, des droits et de la démocratie auprès des jeunes et des femmes par les OSC relais.
- Appui à l'émergence d'un réseau régional des OSC pour le suivi et d'évaluation des politiques publiques.
- Création d'une webradio des

jeunes et renforcement de la webradio des femmes.

- Création d'une coordination régionale des associations de jeunes.



Enjeux



Porteurs du Projet :

Migrations & Développement (M&D)

Depuis plus de 30 ans, **Migrations & Développement (M&D)** se bat pour soutenir les actrices et acteurs dynamiques des territoires ruraux, particulièrement vulnérables au changement climatique et à l'exode rural, notamment dans la région sous Massa.

M&D est une association franco-marocaine, créée en 1986 par des migrants marocains pour mener des actions de développement dans leur région d'origine, l'Atlas et Anti-Atlas, frappée par une sécheresse depuis les années 70. Avec l'appui d'experts bénévoles français, les premières actions ont porté sur les infrastructures : électrification décentralisée, retenues collinaires, écoles, dispensaires, eau potable etc. Progressivement, des programmes de développement ruraux intégrés ont été élaborés en participation avec les populations locales et les migrants. **M&D** est soutenu par des chercheurs, des bailleurs de fonds du Nord et les autorités locales et nationales marocaines.

Sa stratégie d'intervention se décline autour de 5 composantes : La gouvernance locale, l'environnement, l'économie sociale et solidaire, et enfin, la capitalisation et la diffusion des approches d'intégration de la migration et développement dans la planification territoriale.

L'association a structuré une méthode d'intervention fondée sur trois principes d'action : (1) Une démarche participative impliquant les acteurs du territoire, afin de favoriser la mutualisation

de compétences et savoir-faire ; (2) Un principe de solidarité et d'entraide ; (3) Un partenariat avec les autorités locales et les institutions.

Depuis ses débuts, **M&D** a le souci d'impliquer les femmes et les jeunes dans chaque étape d'un projet, afin qu'ils/elles soient acteurs/trices de leur propre développement. Ainsi, l'engagement collectif pour le développement démocratique a pris forme auprès des acteurs locaux pour une l'effectivité des démarches participatives, garantissant la représentation et la participation de l'ensemble des citoyen-ne-s aux décisions locales.



Porteurs du Projet (Suite)

Association Femmes du Sud (AFS)



L'AFS est une association marocaine, indépendante, non gouvernementale qui a été créée le 23 avril 1999 à l'initiative de femmes activistes féministes, impliquées dans le mouvement féministe national et universel.

Depuis sa création, l'AFS milite pour la reconnaissance et l'application des droits des femmes et une meilleure représentativité dans les instances de prise de décision. Sa vision est d'avoir une société moderne démocratique exempte de violence à l'égard des femmes, où ces dernières jouissent pleinement de tous leurs droits humains.

L'AFS vise à assurer les droits humains de la femme en se basant sur la lutte contre la violence basée sur le genre social à travers la sensibilisation, la formation et le plaidoyer. Dans le même sens, l'AFS fait partie des membres fondateurs de divers mouvements, collectifs et coalitions, notamment : (i) « Rabia el karama » (Printemps de la dignité), qui est une coalition d'ONG pour une législation pénale qui protège les femmes de la discrimination et la violence, lancée officiellement le 14 février 2010, (ii) Printemps de l'égalité, (iii) Observatoire marocain de la violence faites aux femmes, (iv) Collectif pour la gendérisation des budgets, et (v) Collectif médias communautaires pour une information citoyenne.

L'AFS a forgé son expérience à travers la mise en œuvre de ses projets et activités, notamment :

- L'empowerment socioéconomique des femmes.
- La mise en place d'une webradio pour les femmes.
- La participation au « Mouvement pour la parité »
- La participation dans des campagnes de plaidoyer pour le changement de lois en faveur de la femme (Code de la famille, etc.)
- La sensibilisation au profit des femmes concernant divers thématiques.
- Programme d'alphabétisation juridique.
- L'accompagnement des femmes victimes de violence : Accueil, écoute et orientation juridique, etc.
- Le soutien pédagogique et le suivi des éducatrices traditionnelles/nourrices, agissant dans le domaine de la petite enfance.
- L'élaboration des rapports sur la situation des femmes victimes de violence dans la région.

Forum des Initiatives des Jeunes (FIJ)



Association de loi 1958 à but non lucratif, créée le 16 septembre 2012 par une volonté des jeunes de Taliouine, le FIJ est un espace de concertation citoyenne et de débats entre jeunes, animés par l'intérêt à la chose publique et locale.

Il est indépendant des partis politiques, des organismes syndicaux et des organisations religieuses, en parfait respect des principes universels des droits humains. Ses axes d'intervention sont (i) l'éducation, (ii) la citoyenneté et les droits humains, (iii) l'environnement et les changements climatiques, et (iv) la chose locale.

Le FIJ œuvre pour l'atteinte d'un ensemble d'objectifs, notamment :

- 1• Mobiliser les jeunes, dans un esprit de citoyenneté active, pour participer au processus de développement démocratique.
- 2• Contribuer à la consolidation de l'éducation environnementale, et soutenir toutes les initiatives visant à la maintenir.
- 3• Initier la culture des droits humains dans la région et contribuer à la promotion de cette culture en formant les jeunes
- 4• Promouvoir l'esprit de l'entrepreneuriat chez les jeunes et appuyer l'insertion professionnelle
- 5• Développer les coopérations avec les divers acteurs dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en lien avec la jeunesse au niveau local, régional et national.

Le FIJ a accumulé une expérience de renforcement des capacités des jeunes, depuis sa création, avec la mise en œuvre de plusieurs projets en lien avec la jeunesse, notamment, le projet (Appui à l'employabilité des jeunes et des femmes dans les zones rurales de la Province de Taroudant) financé par l'Ambassade de France au Maroc (Service de Coopération et Action Culturelle-SCAC). Le FIJ a développé également une expérience dans le partenariat pluri-acteurs, à travers sa participation au Réseau Marocain de Jeunesse et de Concertation (REMAJEC), dont il était membre du Conseil d'Administration. Il commence à jouer un rôle de point focal pour les Conseils des jeunes dans la région, notamment depuis l'organisation d'un séminaire régional en décembre 2014 à Taroudant.

Actuellement le FIJ est membre du consortium, avec M&D et l'Association Femmes Sud pour la mise en place du projet «**Société civile et démocratie participative**».

Le contexte juridique de la démocratie participative au Maroc : aperçu du cadre législatif.

La Constitution de 2011, traduisant une réponse à la situation politique et sociale marquée par diverses revendications populaires, est la matérialisation de cette prise en compte de l'évolution de la perception de la citoyenneté. Elle traduit une orientation vers une participation réelle et active des citoyens à l'exercice du pouvoir. L'article 1er du titre relatif aux dispositions générales précise que : « **le régime constitutionnel du Royaume est fondé sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.** »

Les dispositions relatives à la démocratie participative au Maroc, sont cadrées par la Constitution, traitées par les lois organiques des collectivités territoriales et précisées par les décrets d'application, en dessous quelques éléments de détails :

Le rôle des associations dans la participation (article 12) : Dans son article 12, la Constitution met l'accent sur le rôle des associations et les modalités de leur contribution dans le cadre de la démocratie participative comme suit : « (...) **Les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Ces institutions et pouvoirs doivent organiser cette contribution conformément aux conditions et modalités fixées par la loi** ».

Cet article détermine les parties qui peuvent exercer la participation, ainsi que les instances qui doivent organiser cette participation ainsi que les formes de son exercice, en laissant le soin au législateur pour définir les modalités de cette participation par la loi.

Le droit de présenter des motions en matière législative (article 14) : La Constitution marque une orientation vers l'implication directe des citoyens et citoyennes dans l'exercice du pouvoir législatif. Dans ce cadre, l'article 14 de la Constitution stipule que : « **Les citoyennes et les citoyens disposent, dans les conditions et les modalités fixées par une loi organique, du droit de présenter des motions en matière législative** ».

En effet, les citoyennes et citoyens jouissent de la sorte du pouvoir d'initiative d'une loi comme l'ensemble des membres du Parlement. Pour matérialiser ce pouvoir de proposition en matière législative, les citoyens peuvent présenter à l'une des deux chambres du Parlement des motions suggérant d'adopter un texte précis. Un ou plusieurs groupes de la chambre parlementaire concernée peuvent parrainer ces motions et les traduire en propositions de loi, ou interpellier le Gouvernement dans le cadre des prérogatives conférées au Parlement.

Une loi organique a été promulguée sous numéro le 64.14 pour définir les conditions et les modalités de l'exercice de droit de présenter des motions en matière législative.

Le droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics (article 15) : Dans cet article, le texte constitutionnel garantit aux citoyennes et citoyens l'exercice du pouvoir de pétition d'une manière démocratique intéressante en leur accordant ce droit.

La question de la participation citoyenne concerne plus généralement la gestion de la chose locale. Cet article dispose que : « **les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics. Une loi organique détermine les conditions et les modalités d'exercices de ce droit.** ». Une loi qui cadre ce droit a été adoptée au parlement sous le N° 44.14. Avec cette loi, la société civile peut contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions prises par les institutions élues et les pouvoirs publics. Elle peut également intervenir dans toutes les étapes de réalisation des projets décidés par les pouvoirs publics.

La démocratie participative au niveau des territoires :

La participation des citoyennes et citoyens se fait également au niveau des Collectivités Territoriales. Ces dernières sont considérées comme des cadres adaptés à la participation citoyenne eu égard de leur proximité et de leur ancrage dans les territoires. D'ailleurs, la naissance et l'essor de la démocratie participative sont dus, avant tout, à une vision renouvelée de l'exercice de la décentralisation. Le texte constitutionnel prévoit des dispositions relatives à la participation au niveau territorial. Dans ce contexte, l'article 136 dispose que l'organisation régionale et locale « (...) **assure la participation des populations concernées à la gestion de leurs affaires et favorise leur contribution au développement humain intégré et durable** », en plus de l'article 12 dans la Constitution qui mentionne également que les institutions élues doivent faciliter cette participation, et l'article 139 qui prévoit la mise en place des mécanismes de participation citoyenne au niveau local. Dans ce niveau de participation, les lois organiques relatives aux collectivités territoriales cadrent les mécanismes et les modalités de la participation locale à savoir :

- **La loi 111.14** : relative aux régions, l'article 116 régit les mécanismes participatifs du dialogue et de la concertation par l'implication des citoyennes et citoyens et des associations dans l'élaboration des programmes de développement et leur suivi selon les modalités spécifiées dans le décret d'application.

- **La loi organique N°112.14** relative aux préfectures et aux provinces, et la loi organique N° 113.14 relative aux communes comprennent aussi les mêmes dispositions, respectivement dans les articles 110 et 82 pour la loi 112.14 et les articles 119 et 81 pour la loi 113.14.

Conclusion.

L'affirmation de ces principes met les autorités publiques et représentatives devant l'obligation de préparer les conditions optimales de la participation citoyenne à l'exercice du pouvoir. Procédant de cette logique, les pouvoirs publics œuvrent à la création des conditions permettant de généraliser l'effectivité de la liberté et de l'égalité des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur participation à la vie politique, économique, culturelle et sociale. La participation citoyenne implique une intervention directe des citoyens ou parfois leurs interventions indirectes à travers le tissu associatif.

Pour plus de détails, visitez le site: www.sgg.gov.ma

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE : Cartographie des pratiques des associations de la région Souss Massa en matière de démocratie participative.

Dans le cadre du projet « Société civile et démocratie participative : pour une implication renforcée au débat public et politique des acteurs et actrices du Souss Massa », M&D est ses partenaires, l'Association Femmes du Sud et le Forum des Initiatives des Jeunes, ont lancé la dynamique par la réalisation d'une étude portant sur la cartographie et l'analyse des pratiques des organisations de la société civile du Souss Massa en matière de citoyenneté, de promotion de la démocratie et des droits humains et ce, entre mars et fin juin 2018.

L'étude a permis de toucher un échantillon de 111 associations réparties dans les six provinces et préfectures de la région. 56% de ces associations opèrent au niveau local, 18% à l'échelle des provinces et préfectures et 17% au niveau de la région.

Profil des organisations de la société civile dans le Souss Massa

a - Couverture géographique

La majorité de ces associations œuvre en milieu rural, à l'exception de celles implantées dans la préfecture d'Agadir-Ida-Outanane, où 98% couvrent la zone urbaine. Les associations de la région ayant participé à l'enquête, travaillent principalement sur des thématiques transversales, avec un intérêt particulier sur la jeunesse et les femmes, notamment les associations du milieu urbain.

b - Une participation accrue des femmes aux instances décisionnelles

Sur l'ensemble de la région, la participation des femmes dans le processus décisionnel reste minime : on constate que les femmes représentent en moyenne 36% des bénévoles au sein des associations, pour seulement 10% en tant que membres des conseils.

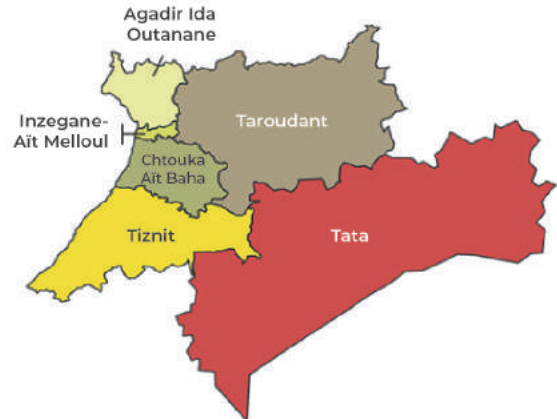
Un processus de participation de la société civile en progrès

L'étude démontre que les organisations de la société civile de la région Souss Massa sont déterminées à participer à la gestion de la vie publique locale et à influencer les processus de décision.

Pour plus de 66% d'entre elles, l'objectif de la démocratie participative est la contribution de la société civile dans la prise des décisions relatives aux politiques publiques ; pour 56% d'entre elles, elle est un facteur essentiel pour la bonne gouvernance et la participation à la gestion des affaires locales.

a - Participations des OSC aux mécanismes de concertation mis en place par les collectivités

En application des nouvelles lois organiques des collectivités territoriales instaurées depuis 2015, 71% des associations interrogées ont adhéré aux initiatives mises en place par les collectivités.



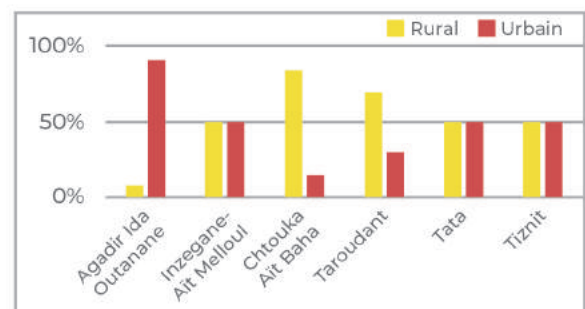
L'étude montre que 40% d'entre elles ont été associées dans le cadre des processus de concertation et de dialogue mis en place dans le cadre de l'élaboration des Plans d'Action Communaux et des Instances de Parité et de l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre, ainsi que dans le cadre d'initiatives de dialogue, telle que l'expérience « L'initiative de quartier » de la ville de Tiznit.

Toutefois, certaines associations pointent un accès irrégulier à l'information.

b - Des OSC toujours attachées aux modes de plaidoyer classique

Malgré l'existence de nouvelles procédures de plaidoyer « Pétitions et Motions », reconnues officiellement par la loi, les associations de la région Souss Massa font toujours recours à des modes ordinaires de plaidoyer. 17% préfèrent aller à la rencontre directe avec les décideurs et 15% s'appuient sur les médias et les réseaux sociaux pour faire connaître leurs causes.

Les coalitions sont peu développées dans la région : 11% des associations sont membres de réseaux. C'est par exemple le cas des alliances créées sur les questions liées aux droits des femmes et à l'environnement qui se trouvent dans le milieu urbain et péri-urbain.



Une volonté forte soumise à des contraintes :

La participation citoyenne est lentement institutionnalisée

De façon générale, la société civile confirme son adhésion au processus de développement démocratique au niveau de la région Sous Massa.

Les provinces de Chtouka Aït Baha et Tiznit se distinguent des autres en terme de participation citoyenne, par le développement et l'expérimentation d'outils de concertation et de dialogue avec la société civile, comme le budget participatif. Ces initiatives restent cependant étroitement liées à la sensibilité individuelle des élu.e.s sur la question.

L'institutionnalisation de ces mécanismes est à développer. La formation des élu.e.s et des responsables publics est primordiale pour favoriser la participation des associations aux affaires locales.

Cette dynamique est moins visible dans les espaces ruraux où la conscientisation et la sensibilisation à ces questions est prioritaire, pour mettre les élu.e.s et les acteurs associatifs au même niveau d'information et de formation.

L'étude a démontré que les avancées en matière de démocratie participative ont eu lieu grâce au contexte socio-politique et juridique favorable, mais aussi grâce à l'expérience de certaines associations qui ont à leur tête des personnalités connues par leurs influences, expériences et statuts, et la volonté de certains présidents de conseils communaux de mettre en place un environnement favorable à la participation citoyenne et à la démocratie participative.



Pourtant, le processus n'a pas encore atteint ses objectifs, il est encore au début. Le degré d'accès à l'information n'est pas le même entre les associations issues du milieu rural et celles du milieu urbain, ainsi qu'entre les associations de jeunes, qui sont plutôt nouvelles, et les autres qui ont un capital d'expérience.

Recommandations :

En partant de ces constats, les axes de la formation-action des associations, qui sera mise en place dans le cadre du projet, ont ainsi été précisés par l'étude, selon trois axes : le développement stratégique des associations, la démocratie participative et la bonne gouvernance, et la communication et le réseautage, tenant compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Une autre recommandation de l'étude est de développer un accompagnement de proximité pour l'expérimentation et l'institutionnalisation de mécanismes de la participation citoyenne.

Retour sur le séminaire

de restitution de l'étude sur les pratiques des organisations de la société civile du Souss Massa en matière de démocratie participative organisé le 26 avril 2018 à Agadir.

Migrations & Développement et les partenaires du projet Société Civile et Démocratie Participative (SCDP) ont organisé un séminaire portant sur la restitution de l'étude sur les pratiques des organisations de la société civile en matière de citoyenneté, de promotion de la démocratie participative et des Droits Humains, le 26 avril à la Chambre d'Agriculture d'Agadir.

Le séminaire a réuni des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile de la région Souss Massa. Au total, plus de 80 personnes étaient présentes, 53 associations représentées dont 17 associations de femmes et 13 associations de jeunes. La rencontre fut l'occasion de lancer le projet ainsi que le débat régional sur le rôle de la société civile dans la promotion de la démocratie et de la participation citoyenne à travers la présentation des premiers résultats de l'étude et le partage des expériences initiées par des acteurs de la région et d'autres au Maroc



Cadrage et partages d'expériences.

Après les allocutions officielles, le séminaire s'est déroulé en deux séances. La première consacrée à la présentation du Programme d'Appui à la Société Civile de l'UE, du projet SCDP, ainsi qu'à la présentation du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme que le Maroc a lancé récemment.

La deuxième séance a permis d'exposer plusieurs expériences menées en matière de démocratie participative, à travers une intervention de l'Espace Associatif sur son projet d'appui à la participation démocratique au Maroc, et celle de la commune de Belfaa sur son expérience pratique menée dans le cadre de l'élaboration de son plan d'actions.

Echanges et débats avec les participants.

Le séminaire fut rythmé par des temps de débats et d'échanges avec la salle, afin de permettre aux participants de réagir aux différentes interventions, partager leurs expériences et lancer un véritable débat sur les questionnements posés par les thématiques abordées dans le cadre du projet.

Les discussions étaient marquées par leur richesse et diversité. **Les principaux sujets abordés peuvent se résumer en quatre volets :**

- Malgré le fait que les lois organiques des collectivités locales encouragent la participation des citoyens et citoyennes dans les politiques publiques locales, les expériences réelles menées jusqu'à présent au Maroc relèvent davantage de volontés individuelles que de portage politique institutionnel. Ceci soulève la question de la révision du cadre juridique et institutionnel pour garantir la mise en œuvre et la continuité des bonnes pratiques à l'échelle des collectivités territoriales.

- L'article 149 de la loi organique 113-14 qui oblige les associations à posséder le statut d'utilité publique pour avoir accès aux financements publics, a entravé la mise en place de certaines expériences dans la région du Sous Massa.
- Le défi de l'application de la démocratie participative et la mise en œuvre des mécanismes et opportunités offerts par la loi reste le grand défi devant les élus et les institutions concernées.
- L'engagement des acteurs civils reste un élément déterminant dans le processus démocratique, indépendamment des ressources financières, vu leur force de proposition et leurs rôles dans le maintien et la continuité des expériences de démocratie participative.

- La valorisation des expériences pilotes menées dans la région et l'établissement d'un référentiel de bonnes pratiques pour mener à l'établissement d'une culture de la reconnaissance et de partage entre les acteurs locaux,
- L'application et la mise en œuvre des résultats du dialogue national de la jeunesse et de l'action associative,
- La nécessité de la révision du Code de libertés publiques,
- L'institutionnalisation du volontariat par une loi qui le régit,
- La révision de la loi qui régit l'utilité publique et le cadre légal des associations,
- La création d'un centre de formation des acteurs sociaux au niveau de la région Sous Massa.

Synthèse des recommandations.

Retenons de cette journée riche en échanges, qui a permis de mobiliser divers acteurs et d'enclencher une réflexion partagée sur les constats, des freins et les bonnes pratiques en termes de mise en œuvre effective de la démocratie participative, un certain nombre de recommandations :

- Le plaidoyer pour la poursuite des expériences de démocratie participative sur le terrain, et pour qu'elles soient liées davantage aux institutions qu'aux individus,
- Le renforcement de la formation et l'accompagnement des ressources humaines des collectivités territoriales, condition nécessaire pour que les mécanismes mis en œuvre et les lois régissant les collectivités se retrouvent de façon cohérente,

Intervenants :

Abderrazak EL HAJRI, Directeur de Migrations & Développement ; **Ahmed EZZAHIDI**, Vice-président du Conseil régional Sous Massa ; **Ahmed CHAKIB**, Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme ; **Tijani EL HAMZAOU**, Commission Régionale des Droits de l'Homme d'Agadir ; **Nathalie HOULOU**, Chargée de programme, Section Gouvernance et Migration à la Délégation de l'Union européenne au Maroc ; **Mohamed MANSOUR**, Chef de pôle et Coordinateur du projet à Migrations & Développement ; **Abdelouahed EL GHAZI**, Chargé de projet à l'Espace Associatif ; **Lhoussaine AZOUGHAR**, Président de la Collectivité Territoriale Belfaa ; **Abdellatif BOUAZZA**, BET MIMAP RESEARCH CENTER ; **Lakbir OUHAJOU**, Enseignant-chercheur, modérateur du séminaire.



Témoignages des acteurs et actrices

La Délégation de l'Union Européenne se réjouit d'avoir été invitée à lancer conjointement avec M&D et ses partenaires AFS et FIJ, le projet SCDP lors du Séminaire le 26 avril 2018 qui a rassemblé plus de 80 participants.

Ce projet de Migrations et Développement (M&D) que nous cofinçons s'inscrit dans un programme plus global d'appui à la société civile qui vise à renforcer les capacités organisationnelles de la société civile au Maroc. Sous ce programme, l'Union Européenne cofinancera des projets au niveau communal, provincial et régional dans quatre régions au Maroc, en fonction des thématiques arrêtées dans le Programme d'Appui à la Société Civile : la jeunesse, l'égalité hommes femmes et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Le projet que nous avons lancé aujourd'hui rassemble différents acteurs du secteur associatif et les autorités locales et territoriales dans le but de partager les bonnes pratiques en matière de démocratie participative, en visant l'implication des citoyens et citoyennes dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ce séminaire de lancement a permis d'échanger opinions et expériences autour de la restitution de l'étude cartographique sur les pratiques de la société civile dans la région du Souss Massa en matière de démocratie participative. Le séminaire a été très productif, et l'UE félicite M&D d'avoir assuré la participation de plus de 80 acteurs du développement. Leur engouement pour discuter des enjeux de la Démocratie Participative s'est confirmé toute au long de la journée avec de nombreuses interventions très intéressantes et pertinentes. Des leçons sont à tirer de ce séminaire, nous allons essayer de rebondir avec M&D sur les différentes propositions et remarques. Il s'agit avec ses partenaires l'Association Femmes du Sud (AFS) et le Forum des Initiatives des Jeunes (FIJ) de travailler ensemble sur le renforcement des capacités de la société civile et d'assurer avant tout l'effectivité de la démocratie participative dans la région du Souss Massa.



Nathalie HOULOU,
Chargée de Programmes
Délégation de l'Union
Européenne au Maroc

La participation à ce genre de rencontre permet d'éclaircir les concepts et les différentes visions par rapport à la démocratie participative, ainsi que de comprendre quels sont les outils mis en place par le législateur marocain dans la Constitution et/ou dans les lois organiques des collectivités territoriales pour la mise en pratique de la démocratie participative.

Aujourd'hui, le séminaire du lancement du projet « Société civile et démocratie participative » nous a permis de découvrir les expériences réalisées en la matière, à savoir les pétitions et les motions pour influencer la législation, le budget participatif et les démarches pour la mise en fonction des instances de consultation nationale, régionale et locale, et enfin de savoir comment on peut impliquer des acteurs de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

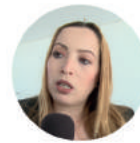


Lahoucine AZOUGAGH,
Président de la Commune
BELFAA, Député de la province
de Chtouka Ait Baha

Ma participation aujourd'hui à cet événement répond à l'invitation du consortium du projet. Le sujet de la société civile et la démocratie participative est devenu un sujet d'actualité, dans lequel notre association est pleinement impliquée.

La conférence d'aujourd'hui nous permet de contextualiser le sujet et d'avoir un aperçu des outils expérimentés qui peuvent nous permettre d'agir vis-à-vis des pouvoirs publics comme les pétitions, les motions et les instances de consultation. Les débats et les réactions des participants ont été riches, du fait de la qualité de l'assistance qui est impressionnante, regroupant les acteurs de la société civile et les organisations œuvrant dans le domaine, au niveau de la région Souss Massa.

La Constitution de 2011 et les lois organiques des collectivités territoriales renforcent la démocratie en se focalisant sur l'importance d'impliquer les femmes et les jeunes dans la gestion de la chose publique.



Zahra AMARINE,
Présidente de l'association de la
femme pour le développement
et la culture - Taddart, ANZA

Le projet de l'Espace Associatif sur la démocratie participative est dans sa dernière année après son démarrage en 2015. Il cible 31 Collectivités territoriales, réparties en 10 Collectivités dans la Province Al Houceima, 10 autres au niveau de la Province de Larache et 11 au niveau d'Oujda.

Dans ce projet, opérationnaliser les principes et outils de la démocratie participative était notre principal objectif avec nos partenaires locaux au niveau des trois Provinces. Dans ce contexte, et abstraction faite de l'abondante littérature qui a traité le sujet, je considère la démocratie participative comme mécanisme de proximité pour favoriser la redevabilité des décideurs et des dirigeants de la chose publique pour rendre compte des décisions prises concernant l'avenir et le devenir du territoire, et aussi la participation antérieure dans ces prises de décisions.

En réalité, nous n'avons pas besoin de propos ramifiés sur la démocratie participative, mais plutôt des expériences pratiques, d'où mon insistance sur la définition de la démocratie participative comme un cadre opérationnel à l'échelle de la plus petite unité territoriale pour entamer un dialogue et une responsabilisation réciproque entre les responsables politiques et techniques, les citoyens, l'acteur civil et les autres organisations de la société civile, vu que ce qui nous réunit au niveau du territoire ce sont les Ressources dont une partie provienne de ce territoire même et l'autre partie provienne des impôts payés par le citoyen et il est de notre droit d'aspirer à rompre avec les pratiques irresponsables dans la gestion des deniers publics. Au niveau infra-territorial et non pas au niveau d'une région précise, je pense que les responsabilités des associations et de la société civile dans ce domaine au niveau du Souss Massa est identique aux autres niveaux à l'échelle nationale en cette étape. C'est une responsabilité diptyque :

- Primo, encadrer les citoyennes et les citoyens, y compris les travailleurs dans les associations et les autres organisations en matière de pratique et d'application des principes et mécanismes de la démocratie participative, c'est-à-dire la transition de la formation et la réflexion à la pratique sur le terrain;
- Secundo, contraindre l'acteur politique et l'acteur technique par le biais des entrées du plaidoyer pour travailler dans le cadre des outils participatifs initiés par les citoyennes et citoyens et la société civile, étant donné que (i) ils gèrent l'argent public qui provient des citoyennes et citoyens et (ii) ils n'ont pas le droit d'agir sur le destin et le devenir du territoire d'une façon unilatérale, vu que le territoire, ses ressources et ses habitants sont une entité fixe à l'encontre de l'élu-e qui change avec le temps.



Abdelouahed ELGHAZI,
Coordinateur national du projet
d'appui au processus de
participation démocratique au
Maroc, Espace Associatif, Rabat

La presse en parle !



الصحافة تتحدث !

NAPA [0105] 24/04/2018 13:08
شورت / مهدي / منقح ماني

تنظيم لقاء مثقفة في أكتوبر حول موضوع المواطنة وإماتن الديمقراطية التشاركية وحقوق الإنسان

أكتوبر/ 24 أبريل 2018 / ومع تخلص مدينة أكتوبر يوم 26 أبريل الجاري لقاء مثقفة حول موضوع المواطنة وإماتن الديمقراطية التشاركية وحقوق الإنسان ، والذي ينظم بمبادرة من منظمة "مفردا وتنمية" بمعية شركائها.

وقد بلاغ للتنظمة أن هذا اللقاء ينترج ضمن برنامج الإمتد الإوربي الخاص بدعم المجتمع المدني والذي من خلاله يمارت "مفردا وتنمية" ، بشراكة مع أعضاء "جمعية نساء الجنوب" و "مئقلى المبادرات التشاركية" ، بإطلاق مشروع جديد يحمل اسم "المجتمع المدني والتبشيرية التشاركية" ؛ من أجل انخرافقوي القاعات والمقاهن في المجتمع المدني في المداينات المصوبة والسوية والسامية في سوس ماسة .

ويوضح البلاغ أن هذا المشروع الممول من طرف كل من الإمتد الإوربي و الوحدة الفرنسية للتنمية والذي سيتم تعليمة في الفترة ما بين يناير 2018 و ديسمبر 2020 ، بهدف إلى "المساهمة في إماتن الديمقراطية التشاركية ، والحوار المتعدد الأطراف على الصعيد المحلي ، إلى جانب العمل على توعية الفرافد ومشاركة المجتمع المدني والشباب والنساء في الحياة السياسية في جهة سوس ماسة .

وحسب المصدر غنة ، فيعرف هذا اللقاء مشاركة فاعلين مؤسساتيين ، وممثلين عن الجماعات الترابية ، ومنظمات المجتمع المدني في جهة سوس ماسة ، وذلك من أجل إطلاق حوار جوي حول موضوع دور المجتمع المدني في إماتن الديمقراطية التشاركية .

وسيشكل هذا المئقلى فرصة لتنظمة "مفردا وتنمية" وشركائها للتقلم مع المشاركين في النتائج الأولية للدراسة التي أنجزت في هذا الصدد ، وذلك من أجل توراا تليم مشتركه للإطار المرحمي الجوي حول الممارسات الديمقراطية والمشاركة المواطنة ، إلى جانب تقلم التصور العام لهذا المشروع مع المشاركين في المئقلى .

Maroc : Un projet pour le renforcement de la démocratie participative

Dans le cadre du programme de l'Union européenne d'appui à la société civile, l'association franco-marocaine Migrations & Développement, en partenariat avec les membres du consortium, l'association femmes du Sud et le

Aujourd'hui LE MAROC

ACTUALITE POLITIQUE SOCIETE ECONOMIE CULTURE SPORTS FAITS DIVERS MONDE AUTO EMPLOI HIGH-TECH MEDIAS

FLASH INFO:

Accueil Actualité

Il est cofinancé par l'UE et l'AFD : Un projet pour le renforcement de la démocratie participative

Publié par Mohamed Labidi | Date: mai 01, 2018 | @actu, @actu.ma | Laisser un commentaire

Partage: f 0 t 0 l 0 p 0

Dans le cadre du programme de l'Union européenne d'appui à la société civile, l'association franco-marocaine Migrations & Développement, en partenariat avec les membres du consortium, l'association femmes du Sud et le

Retrouvez-nous sur :

Les plus lus

- Comment le Maroc provoque artificiellement la pluie
- Contributeurs : Ce que vous prépare le Fiac
- 6ème édition de Planier ecurine Ramadan: L'appel aux dons lancé
- Faits divers :Après 14 ans, la cocaïne larguée sur les plages casablanaises est toujours commercialisée

Retrouvez les articles entiers sur : www.migdev.org/ressources/revue-de-presse

Mots-clés

كلمات مفاتيح

Français	Amazighe (Tifinagh)	Amazighe (Latine)	عربية
Participation	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ	Tadrawt	مشاركة
Citoyenneté	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ	Tanmori	مواطنة
Jeunesses	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Ti3orrma	شباب
Genres	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Tamyadast N wanaw	مقاربة النوع
Egalité	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ	Togdodt	مساواة
Démocratie	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Tadimoqratiyt	ديموقراطية
Dialogue	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Amrawal	حوار
Parité	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ	Tawsomot	مناصفة
Droits humains	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Izarfan N ofgan	حقوق الإنسان
Organisation de la Société civile	ⵜⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Timagrawin N wamon Agharim	منظمات المجتمع المدني
Territoire	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Igr	المجال
Acteur	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Imskarn	الفاعلين
Actrice	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Timskarim	الفاعلات
Multi acteurs	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Imyanawn Imskarn	متعدد الفاعلين
Coopération	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Amyawas	تعاون
Développement	ⴰⴷⴰⵔⵜ	Tanfliyt	تنمية
Débats publics	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Amdakar Agdoudan	النداش العمومي
Gestion locale	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Aswoddo Adgharan	التدبير المحلي
Gouvernance locale	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Tinnobda Tadgharant	الحكامه المحليه
Redevabilité sociale	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Tissosla Tanamont	المساءلة الاجتماعيه
Suivi et évaluation des politiques	ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ ⴰⴷⴰⵔⵜ	Adfour D Ostal N Tsartitin Tigdodin	تتبع وتقييم السياسات العموميه